

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022  
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220610-002865-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2022  
Date de réception préfecture : 10/06/2022

-----

GF/EB

N° 002865

Service des Sports -  
Elargissement de  
l'offre proposée aux  
étudiants.-  
Partenariat Campus  
Connecté / Service  
des Sports

Affiché le :

Le mardi 7 juin 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31/05/2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Frédéric SACCO (5ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Campus Connecté est un lieu qui facilite l'accès aux études et au-delà du prêt de matériel informatique et de l'accompagnement méthodologique, des prestations complémentaires sont offertes aux étudiants pouvant aussi bien être des nouveaux bacheliers, des étudiants en cours de cursus, des salariés en reconversion professionnelle, des apprentis ou des personnes sorties des circuits de l'emploi.

Afin d'élargir l'offre proposée aux étudiants, un partenariat entre le service des sports et le Campus Connecté est envisagé.

A ce titre, il est souhaité que les étudiants accèdent à un tarif préférentiel aux piscines d'Apt (couverte et de plein air) sur les créneaux ouverts au public. Ce tarif s'appliquera sur présentation de la carte étudiante, en cours de validité, avec photo d'identité et ce, quel que soit leur lieu de résidence. Celle-ci sera délivrée par la collectivité pour le

compte du Campus Connecté.

Le Maire propose d'appliquer le tarif suivant :

<b>Piscine municipale de plein air et piscine couverte</b>	<b>Tarif 2022</b> (conformément à la décision n°1051 du 01/12/2021)	<b>Proposition tarif 2022</b> appliqué aux étudiants du campus connecté
Entrée piscine + 16 ans	3,00	1,50

Aussi dans un but de complément de formation, les étudiants pourront être sollicités comme soutien lors de manifestations sportives organisées par la ville. Cette collaboration se fera par la tutrice du Campus, incitant ainsi les étudiants à s'investir.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220610-002865-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2022  
Date de réception préfecture : 10/06/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le tarif préférentiel d'accès aux piscines indiqué ci-dessus applicable aux étudiants du Campus sur présentation d'une carte étudiant en cours de validité avec photo délivrée par la collectivité pour le compte du Campus.

**APPROUVE** la mobilisation des étudiants volontaires lors de manifestations sportives organisées par la ville.

**DIT** que ce partenariat Campus Connecté / service des sports débutera en 2022.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
Véronique ARNAUD-DELOY

